

Motion du CA de l'Université de Lille
06/02/2020

Le CA de l'Université de Lille, réunit le 06/02/2020, souhaite affirmer ses attentes et exprimer ses inquiétudes à l'égard de la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) en cours de préparation.

Les attentes sont fortes de voir le niveau de financement de la recherche atteindre enfin 3 % du PIB, contre 2,27 % aujourd'hui, ce qui correspondrait à un milliard d'euros supplémentaire par an pendant les dix prochaines années, afin de porter la recherche française à un niveau permettant de répondre aux enjeux contemporains. D'autre part, au-delà de la part des financements liés à des appels à projet compétitifs dont le taux de réussite devrait évoluer vers des niveaux non dissuasifs, il nous paraît indispensable de retrouver une capacité de financements récurrents nécessaires à la recherche fondamentale et à l'émergence de nouveaux projets et d'innovations. Enfin, il y a nécessité absolue de stabiliser les chercheurs au plan statutaire, par une augmentation des postes de fonctionnaires et par des dispositifs d'emplois contractuels pérennes, non précaires, et mieux rémunérés.

Le CA de l'Université de Lille relaie également les très fortes inquiétudes de la communauté universitaire relatives à plusieurs dispositions qui semblent envisagées dans le cadre de la réflexion sur la future LPPR, et qui seraient de nature à porter un préjudice à la recherche publique : choix de privilégier les financements sur projet au détriment de financements récurrents, modulation des services des enseignants-chercheurs, diminution des recrutements d'enseignants-chercheurs et d'autres personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche titulaires au profit de recrutements temporaires.

Le CA de l'Université de Lille espère pouvoir disposer rapidement d'un projet de texte de loi de façon à permettre des échanges éclairés sur l'avenir et le financement de la recherche française.